

## Compte Rendu Bureau Exécutif n° 477 Vendredi 11 octobre 2024

**Membres du BEX présents :** Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Georges DANTIN, Didier CHAVRIER,

**Membres Invités :** Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR, Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

**Membre Excusé :** Peggy DICKENS, Emmanuel GIRARD

**Liste de diffusion :** Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	<p>BEX le mardi 22 octobre à 18h30            OEK'UP du lundi 28 octobre au samedi 2 novembre            BEX jeudi 21 novembre à 18h30            Conseil des territoires samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre</p> <p>Point de vigilance est évoqué sur la tenue en présentiel ou à distance des AG régionales.</p>
2. Candidatures commissions	<p>Commission électorale : Membres : Margaux Pinson et Jean Combes            Commission éthique : Présidente : Rosine Grollimund</p> <p><b>→ Décision : Validation des propositions de candidatures aux commissions électorale et éthique par le BEX</b></p>
3. Les ITO :	<p>Une proposition de nomination des ITOs sur les compétitions internationales est faite.</p> <p><b>→ Le Bex valide la proposition après présentation des éléments.</b></p>
4. Les médailles fédérales	<p>Le Bex pointe le comportement d'un des membres proposés à la distinction. Un comportement lors des Jeux de PARIS 2024 et qui a fait l'objet d'un signalement par le COJO.</p> <p><b>→ Décision : Validation de la proposition de répartition des médailles par le BEX (sous couvert d'investigations complémentaires)</b></p>
5. Situation déviante d'un CTS	<p>Un point est fait sur le positionnement professionnel et les agissements d'un cadre technique qui contreviennent à la loi et à nos règles éthiques et déontologiques.</p> <p>Sont rapportés des propos sexistes à l'encontre des membres féminins du BEX et de membres du CROCK, la diffusion d'informations fallacieuses concernant le financement des actions Handi kayak, le non-respect de la lettre de mission, la non-présentation à une convocation du DTN, l'intervention auprès d'un athlètes</p>

	<p>de l'équipe paralympique, le recel du rapport confidentiel IG de septembre 2022.</p> <p>→ <b>Décision : Le BEX mandate le Président pour un signalement auprès de la Directrice des sports. De surcroit, le BEX mandate le DTN pour effectuer un signalement article 40 du Code de procédure pénale pour recel de vol auprès du Procureur de la République.</b></p>
<p>6. Positionnement d'un cadre technique</p>	<p>Le Bex est alerté sur le positionnement professionnel d'un cadre technique qui a communiqué directement par mail aux candidats aux élections, enfreignant ainsi son devoir de réserve de cadre d'Etat.</p> <p>→ <b>Décision : Le BEX valide la saisine de la Directrice des sports pour un rappel de l'obligation légale de devoir de réserve incombant à tous agents de la fonction publique en période électorale.</b></p>
<p>7. CR Descente</p>	<p>Le compte rendu de la commission porte sur le bilan de la Saison 2024, la formation juge arbitre régional organisée par la CNA-Descente lors des championnats de France à Vaires sur Marne, et le calendrier 2025.</p> <p>Discussion autour de l'option de mettre deux nationales sur un we simple. Difficile de faire ainsi car cela va à l'encontre du temps d'entraînement le samedi. Le temps d'entraînement est un temps important pour les clubs et athlètes, surtout sur des parcours de niveau N1 où les reconnaissances sont indispensables pour assurer la meilleure sécurité le jour de course.</p> <p>Calendrier N1 2025  22-23 février Scorff (classique)  22-23 mars Lathus (sprint)  19-21 avril en discussion avec des possibilités demandées en AURA (sur l'Eyrieux) et à PACA sur l'Argentièrre (sprint et classique)  07-09 juin Salat (sprint et classique)</p> <p>→ <b>Décision : Après présentation du compte-rendu par la vice-présidente référente de la commission, le compte-rendu est validé par le BEX.</b></p>
<p>8. Modification des annexes OR-Va'a</p>	<p>Des propositions de modification des annexes sont proposées, notamment concernant les équipages. Le document joint présente l'intérêt de cette proposition pour le développement de la pratique féminine et jeune ainsi que la modification à apporter à cet effet.</p> <p>→ <b>Décision : Validation des annexes par le BEX</b></p>
<p>9. Gardiens de rivière – proposition d'extension du périmètre :</p>	<p>Projet déployé officiellement en 2021 avec un objectif proposé par la CNESIND d'un Gardien de la Rivière par département en fin d'Olympiade (et repris par le Président dans le projet fédéral avec un objectif de 100 structures adhérentes fin 2024) ; le réseau compte à ce jour 82 membres et devrait probablement dépasser les 100 d'ici la fin de l'année.</p>

	<p>L'approche de cet objectif n'a été possible que par le renfort de Dominique Texier, mis à disposition par la MAIF via un mécénat de compétence. L'analyse du réseau conduite à son arrivée complétée par un travail de terrain tant auprès des structures adhérentes du réseau que celles ayant été approchées pour entrer dans le réseau ont mis en évidence un point majeur : <u>Le milieu maritime ne se reconnaît pas dans le label Gardien de la Rivière</u>. Or ces structures sont confrontées un durcissement de l'accès aux espaces de pratique marins</p> <p>Une réflexion a été engagée sur l'extension nécessaire du périmètre des Gardiens avec une proposition d'évolution dans la dénomination : <b>Gardiens de la Rivière à la Mer</b> avec un travail conduit au sein du SATE (avec les conseils du service communication) pour faire évoluer sans frais les logos en conséquence.</p> <p><b>PROPOSITION : extension officielle du périmètre des Gardiens vers le littoral et la mer =&gt; passage des Gardiens de la Rivière aux <u>Gardiens de la Rivière à la Mer</u> (ce qui nécessite un nouveau dépôt de marque à l'INPI).</b> L'extension de ce périmètre au travers de la représentation symbolique de la dénomination du projet vers la Mer et de <b>mettre en avant le lien terre-mer qui est porté par nos espaces de pratique.</b></p> <p>Par ailleurs, au moment où les structures de gestion des espaces littoraux s'intéressent aux problématiques du lien terre – mer, l'introduction de la terminologie « vers » formalise ce lien entre nos structures situées en eaux intérieures et les structures maritimes. Cela permet de renforcer également une perspective de bassin versant non limitée à une confluence et devient un support d'actions concertées au sein des Gardiens à l'échelle de vallées jusqu'aux estuaires.</p> <p><b>→ Décision : Validation de la proposition par le BEX</b></p>
<p>10. Candidatures ICF :</p>	<p>Trois ICF ranking Slalom sont proposées :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sainte Suzanne de la Réunion</li> <li>2. Pau dans le cadre de la Pyrénées cup</li> <li>3. Epinal</li> </ol> <p><b>→ Décision : Validation de la proposition par le BEX</b></p>
<p>11. Présence des athlètes russes et biélorusses sur les compétitions</p>	<p>→Décision : Après discussion de la situation relative aux athlètes Russes et Biélorusses dans les compétitions internationales au regard de la position du CIO et de leur accueil pendant les Jeux de Paris 2024, le BEX indique que seuls les athlètes reconnus officiellement comme neutres par l'ICF pourront participer aux compétitions internationales ou européennes organisées.</p>
<p>12. Saisine disciplinaire :</p>	<p>Un signalement d'une agression à domicile a été fait auprès de la cellule stop violence. Il concerne des athlètes du pôle France de Cesson Sévigné. Cette agression a fait l'objet d'un dépôt de plainte.</p> <p>Après audition des protagonistes et instruction, la cellule stop violence fait les constats et préconisations suivantes :</p>

L'agression est reconnue par SH et il nous semble pédagogiquement nécessaire de lui adresser un message. En effet son statut de SHN l'oblige à se maîtriser et à être irréprochable dans son comportement physique et verbale.

Un courrier et/ou une convocation du DTN ou du responsable des équipes de France pourrait être adressé à SH avec un avertissement de sanctions plus importantes s'il devait être à nouveau mis en cause dans une affaire similaire.

→ **Décision : Le Bex valide les recommandations de la cellule stop violence.**

Fin du BEX à 20 h 30

Secrétaire de séance : Didier Chavrier

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

